



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élus locaux : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 56092

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la modicité des retraites des élus. Il semblerait tout d'abord que l'on ne puisse en bénéficier avant l'âge de soixante-cinq ans. Par ailleurs, le montant des retraites accordées aux maires est souvent bien inférieur à 1 000 francs, quelle qu'ait été la durée de leur engagement au service de leur commune. Or, cette retraite est parfois le seul revenu sur lequel peuvent compter les femmes qui ont été maires. C'est pourquoi, compte tenu de leur dévouement au service de leur commune, elle lui demande de bien vouloir envisager la possibilité pour les maires, notamment les femmes, de pouvoir bénéficier de leur retraite à l'âge de soixante ans et d'en revaloriser le montant.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56092

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 20